

SEANCE DU 25 MAI 2009, à 20H30

L'an deux mil neuf, le vingt cinq mai, à 20 h 30, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, **sous la présidence de Madame le Maire, Nadine DE CARVALHO.**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BOUILHOL Jean-Charles, CHALARD Christine, CHERVALIER Jean-Paul, COUTURIER Philippe, DE ABREU Jérôme, GANNE Philippe, JOUVE Isabelle, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MERLE Virginie, MIGNOTTE Pascal, PASTOR Abel, SURZUR Laurence, TAVERNIER Karine, VALLERY Myriam, VASSORT Alain.

Absents et excusés : **AUBERT Marie-Christine** (pouvoir donné à Philippe COUTURIER), **DA SILVA Aristide** (pouvoir donné à DE CARVALHO Nadine)

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Karine TAVERNIER

Madame le Maire demande si quelqu'un a une correction à apporter au dernier compte-rendu. La réponse étant négative, le compte-rendu de la séance du 24 avril 2009 est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire donne la parole au public et demande s'il y aura des questions relatives ou pas à l'ordre du jour. La réponse est négative.

Madame le Maire énonce les questions diverses

- 1) emplois saisonniers pour la période estivale
- 2) Christine Chalard fera le point sur la fermeture de classe à l'école maternelle
- 3) Alain Vassort parlera de l'organisation de la fête communale
- 4) Jean-Jacques Levadoux évoquera les petits travaux communaux

1.- ELECTION D'UN ADJOINT – NOMINATION CONSEILLER DELEGUE – REORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur Nadine De Carvalho

VU, la séance du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008 proclamant Monsieur Philippe Couturier 3^{ème} Adjoint au Maire,

VU, l'arrêté du Maire, en date du 20 mars 2008, déléguant, à la date sus-visée, Monsieur Philippe Couturier à l'environnement, au cadre de vie et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine, avec effet de signer tous les actes administratifs des dossiers se rapportant à ces questions, et particulièrement l'entretien des bâtiments communaux, l'entretien des espaces verts et la gestion des personnels techniques,

VU, l'arrêté du Maire, en date du 20 mars 2008, portant délégation de fonctions à un conseiller municipal et autorisant Monsieur Jean-Charles Bouilhol à signer tous les actes

administratifs des dossiers relatifs à la communication mise en place par la Commune, à compter du 14 mars 2008

VU, l'arrêté du Maire, en date du 20 mars 2008, portant délégation de fonctions à un conseiller municipal et autorisant Monsieur Jérôme De Abreu à signer tous les actes administratifs des dossiers relatifs à la vie associative de la Commune, notamment la gestion des salles communales et les relations avec les associations, à compter du 14 mars 2008,

VU, la séance du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2008 approuvant la décision de Madame le Maire de nommer un 3^{ème} conseiller délégué, à compter du 1^{er} janvier 2009, pour signer tous les actes administratifs des dossiers concernant le développement durable, et notamment les achats de matériels et les économies d'énergie,

VU, l'arrêté du Maire en date du 19 décembre 2008 entérinant cette décision et nommant à cet effet Madame Karine Tavernier,

VU, l'arrêté du Maire en date du 20 avril 2009 visé par la Sous-Préfecture le 21 avril 2009, portant retrait de délégation à Monsieur Philippe Couturier,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2009, entérinant la décision de Madame le Maire et votant contre le maintien de Monsieur Philippe Couturier dans ses fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réorganiser le Conseil Municipal et les délégations,

Madame le Maire propose de conserver 5 adjoints et 3 conseillers délégués en réorganisant les compétences de plusieurs d'entre eux, selon les modalités suivantes :

☐ **Monsieur Alain VASSORT**, 1^{er} Adjoint, est chargé des finances, de la culture et de l'animation.

☐ **Madame Christine CHALARD**, 2^{ème} Adjointe, est chargée des questions relatives à l'école, à l'enfance et à la jeunesse.

☐ **Monsieur Jean-Jacques LEVADOUX**, 4^{ème} Adjoint par délibération du 14.03.08, devient **3^{ème} Adjoint**, et prend la compétence des espaces verts, des bâtiments, des chemins ruraux, du sport et des fêtes et cérémonies.

☐ **Monsieur Michel LAURENT**, 5^{ème} Adjoint par délibération du 14.03.08, devient **4^{ème} Adjoint** en charge de l'urbanisme, des réseaux et de l'assainissement.

Madame le Maire propose Madame Karine TAVERNIER au poste de 5^{ème} adjoint en charge du développement durable et de la communication.

Elle demande toutefois aux conseillers candidats au poste de 5^{ème} adjoint de se faire connaître. Aucun autre candidat ne se présentant

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets.

Madame le Maire propose de ne faire voter que les présents et de ne pas tenir compte des procurations.

Jérôme DE ABREU, conseiller le plus jeune, ouvre les bulletins et lit le dépouillement de vote qui donne les résultats suivants :

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT :

- Nombre de bulletins : 17
- Bulletins blancs ou nuls: 2
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9

A obtenu : Madame Karine TAVERNIER : 15 VOIX

Madame Karine TAVERNIER, ayant obtenu la majorité absolue et au 1^{er} tour, a été proclamée 5^{ème} adjointe au Maire et a été immédiatement installée. Elle sera en charge des questions relatives au développement durable et à la communication.

Suite à cette élection, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

☐ **Monsieur Jean-Charles BOUILHOL, Conseiller Municipal délégué**, par arrêté du 20.03.08, est chargé, en collaboration avec Michel LAURENT, des dossiers relatifs à l'urbanisme, et à la voirie urbaine et aux réseaux.

☐ **Monsieur Jérôme DE ABREU, Conseiller Municipal délégué**, par arrêté du 20.03.08, est chargé, en collaboration avec Jean-Jacques LEVADOUX, des dossiers relatifs aux sports et aux fêtes et cérémonies.

☐ **Monsieur Pascal MIGNOTTE sera nommé, par arrêté municipal, Conseiller Municipal délégué**, chargé de la gestion du personnel technique et de la sécurité des bâtiments communaux, avec effet de signer tous les actes administratifs des dossiers se rapportant à ces questions.

Madame le Maire propose de modifier, au vu de cette réorganisation, la composition des Commissions Communales.

Les commissions communales

Madame le Maire propose de garder la formation de 6 commissions communales. **Le Conseil municipal, après avoir en avoir délibéré, ACCEPTE cette proposition et DECIDE, à l'unanimité, de former les différentes commissions communales de la manière suivante :**

1) FINANCES – CULTURE - ANIMATION

M. VASSORT ALAIN 1^{er} adjoint Président

SOUS-COMMISSION FINANCES :

M. LEVADOUX Jean-Jacques 3^{ème} adjoint
M. LAURENT Michel 4^{ème} adjoint
M. BOUILHOL Jean-Charles Conseiller délégué
M. DE ABREU Jérôme Conseiller délégué
M. COUTURIER Philippe Conseiller municipal
Mme AUBERT Marie-Christine Conseillère municipale

SOUS-COMMISSION CULTURE – ANIMATION

M. BOUILHOL Jean-Charles Conseiller délégué
M. DE ABREU Jérôme Conseiller délégué
Mme SURZUR Laurence Conseillère municipale
Mme VALLERY Myriam Conseillère municipale
Mme MERLE Virginie Conseillère municipale

2) AFFAIRES SOCIALES

Mme DE CARVALHO NADINE Maire Présidente
M. LAURENT Michel 4^{ème} adjoint
Mme MERLE Virginie Conseillère municipale
Mme JOUVE Isabelle Conseillère municipale
Mme SURZUR Laurence Conseillère municipale
Mme AUBERT Marie-Christine Conseillère municipale

3) ECOLE – ENFANCE - JEUNESSE

Mme CHALARD Christine 2^{ème} adjointe Présidente
Mme TAVERNIER Karine 5^{ème} Adjointe
Mme SURZUR Laurence Conseillère municipale
Mme JOUVE Isabelle Conseillère municipale
Mme MERLE Virginie Conseillère municipale
M. GANNE Philippe Conseiller municipal

4) URBANISME – VOIRIE URBAINE – RESEAUX – ASSAINISSEMENT

M. LAURENT Michel 4^{ème} adjoint Président
M. LEVADOUX Jean-Jacques 3^{ème} adjoint
Mme TAVERNIER Karine 5^{ème} Adjointe
M. DE ABREU Jérôme Conseiller délégué
M. BOUILHOL Jean-Charles Conseiller délégué
M. MIGNOTTE Pascal Conseiller délégué
M. GANNE Philippe Conseiller municipal
M. PASTOR Abel Conseiller municipal

5) DEVELOPPEMENT DURABLE - COMMUNICATION

Mme TAVERNIER Karine 5^{ème} Adjointe Présidente

SOUS-COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

M. VASSORT ALAIN	1 ^{er} adjoint
Mr LAURENT Michel	4 ^{ème} adjoint
M. MIGNOTTE Pascal	Conseiller délégué
Mme JOUVE Isabelle	Conseillère municipale
Mme MERLE Virginie	Conseillère municipale
M. PASTOR Abel	Conseiller municipal
M. CHERVALIER Jean-Paul	Conseiller municipal

SOUS-COMMISSION COMMUNICATION

M. VASSORT ALAIN	1 ^{er} adjoint
M. MICHEL Laurent	4 ^{ème} adjoint
M. BOUILHOL JEAN-CHARLES	Conseiller délégué

6) ESPACES VERTS – BATIMENTS – CHEMINS RURAUX – SPORTS – FETES ET CEREMONIES

J.J. LEVADOUX	3 ^{ème} adjoint	Président
Mr LAURENT Michel	4 ^{ème} adjoint	
Mme TAVERNIER Karine	5 ^{ème} Adjointe	
M. BOUILHOL Jean-Charles	Conseiller délégué	
M. MIGNOTTE Pascal	Conseiller délégué	
M. DE ABREU Jérôme	Conseiller délégué	
M. GANNE Philippe	Conseiller municipal	
Mme VALLERY Myriam	Conseillère municipale	
M. COUTURIER Philippe	Conseiller municipal	
M. CHERVALIER Jean-Paul	Conseiller municipal	
M. PASTOR Abel	Conseiller municipal	
Mme MERLE Virginie	Conseillère municipale	
M. DA SILVA Aristide	Conseiller municipal	

Il s'avère également nécessaire de procéder à une inversion concernant les représentants de la commune au SIEG du Puy-de-Dôme.

Par délibération du 28 mars 2008, Michel LAURENT avait été désigné délégué titulaire et Jean-Charles BOUILHOL délégué suppléant.

Sur demande des deux personnes concernées, le conseil municipal donne son accord à une inversion et désigne :

Jean-Charles BOUILHOL délégué titulaire au SIEG du Puy-de-Dôme
Michel LAURENT délégué suppléant au SIEG du Puy-de-Dôme

2/_ Z.A. des Charmes – Cession de terrain de Riom Communauté à la Commune de Ménérol

Rapporteur Michel Laurent

La commune de Ménérol avait un terrain dans la zone artisanale des Charmes qui a été cédé dans sa totalité à Riom Communauté. Suite à sa viabilisation, la commune a exprimé son souhait d'acquérir une parcelle d'environ 1000 m2, située à l'emplacement du pylône, qui permettra d'aménager un dépôt pour les services techniques.

Il faudra le grillager et faire passer une conduite d'eau. Cette zone, aménagée par Riom Communauté, apportera du foncier bâti à la commune.

Concernant Ménérol, la cession suivante peut être envisagée :

Lot n° 9, surface d'environ 1000 m2, pour une valeur de 17 € HT au m2, soit environ 17 000 euros.

**La somme ayant été prévue à l'article 2111 du budget communal, année 2009,
Il est proposé aux membres du conseil :**

- **d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à acquérir ce terrain aux conditions évoquées ci-dessus**
- **à signer tout document relatif à cette transaction.**

ADOPTE

3/ JOURNEE DE SOLIDARITE

Rapporteur Nadine De Carvalho

VU, la loi 2008-351 du 16.04.08 relative à la journée de solidarité modifiant la loi n° 2004-626 du 30.06.04 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et notamment son article 6,

VU, la loi n° 83-634 du 13.07.083 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26.01.84 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil qu'il convient, pour les fonctionnaires et agents non titulaires relevant des lois sus visées, de délibérer pour la mise en œuvre de la journée de solidarité.

Dans le respect des procédures énoncées, la journée de solidarité peut être accomplie selon l'une des modalités suivantes :

- le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai
- le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur,
- toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées.

Madame le Maire propose de ne pas retenir le lundi de pentecôte en tant que « journée de solidarité ». Cette journée restera donc un jour férié chômé.

Toutefois, au titre de la loi 2008-351 16.04.08, les agents restant redevables d'une journée de travail de 7 h pour ceux qui sont à temps complet ou d'un prorata de leur temps de travail pour ceux qui

sont à temps partiel ou non complet, Madame le Maire propose pour cette année 2009 et les années qui suivront, de proposer aux agents plusieurs modalités, au choix :

- ☐ **diminuer le nombre de jours de congé d'une unité**
- ☐ **effectuer les 7h (temps complet) ou le prorata du temps de travail (temps partiel ou non complet) selon une modalité qui sera soumise et validée par l'Elu référant, en tenant compte des nécessités de service.**

ADOPTE

4/ QUESTIONS DIVERSES

✕ CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET - BESOIN OCCASIONNEL

Rapporteur Nadine De Carvalho

Madame le Maire rappelle que l'année dernière, deux jeunes avaient été recrutés pour 4 semaines à mi-temps, en renfort des services techniques durant la période estivale.

Elle propose de reconduire cette action cet été en incluant la période du 3 au 21 août 2009.

L'avis de recrutement devra mentionner les horaires de travail, la durée et l'obligation de détenir le permis B. Une chance sera donnée à de nouveaux jeunes en excluant les enfants des Elus.

Alain Vassort propose de se rapprocher, si besoin est, de la Mission Locale.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 3 et 34,

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'Adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire, à temps complet, en raison d'un besoin occasionnel, pendant la période estivale,

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- ↳ La création de deux emplois d'Adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire, à temps complet, en raison d'un besoin occasionnel, pour exercer les fonctions d'agent en charge de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

La rémunération est fixée sur la base du 1^{er} échelon de ce grade, indice brut 297 majoré 290.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois qui sera transmis, dans les meilleurs délais, au Comité Technique Paritaire pour information.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

La publicité de ces recrutements sera effectuée par affichage en Mairie.

ADOPTE .

✕ FERMETURE DE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE

Rapporteur Christine Chalard

Concernant la fermeture de classe annoncée, Christine Chalard dit qu'une pétition a circulé à l'initiative des parents d'élèves.

Madame le Maire et elle-même préparent actuellement un courrier qui sera transmis à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour demander une entrevue et exprimer, à nouveau, leur opposition à cette décision.

Un texte d'information sera distribué le week-end du 30 au 31 dans toutes les boîtes aux lettres.

Un encart est également sur le site de Ménétrol.

Pour garder 3 classes, il faut un minimum de 60 élèves et aujourd'hui, ce chiffre est à 56.

✕ FETE COMMUNALE

Rapporteur Alain Vassort

L'aménagement de la place de la Mairie permettra, cette année, d'accorder un peu plus de place à l'installation de la fête communale.

Pourtant, Alain Vassort pense qu'avant d'entreprendre des animations qui pourraient entrer en concurrence avec les forains, telles un château gonflable proposé par Jérôme De Abreu ou « la maison des jeux » proposée par Laurence Surzur, il serait préférable d'en parler avec les forains.

Il ajoute que l'OMSL s'est mis au travail. Des tracts ont été distribués dans les boîtes aux lettres pour inciter la population à participer à la construction et au défilé de 8 chars.

Un concert sera organisé le samedi soir, place de l'Eglise ou à la Salle Polyvalente, pour remplacer le bal, aucun conscrit ne s'étant manifesté cette année.

Dimanche, le repas sera maintenu au prix de 10 € avec jambon braisé et pommes au four. Un tremplin sera mis en place pour l'expression musicale de jeunes groupes locaux amateurs et un groupe de musique assurera l'apéritif et le temps du repas.

Pour le budget, l'OMSL prend à sa charge le repas et la Commune prend en charge les animations et le service de gardiennage qui devra, éventuellement, être assuré le vendredi soir et le samedi soir.

Nadine de Carvalho ajoute que la municipalité n'a pas souhaité « s'approprier » cette fête communale mais le Comité des Fêtes étant temporairement en sommeil, l'OMSL et la Commune se sont associées pour que la fête ait lieu dans les meilleures conditions.

✕ PROJETS COMMUNAUX

Rapporteur Alain Vassort

Plusieurs projets en cours de réflexion (la construction de la salle du foot, l'aménagement sous les arcades...) ont conduit les élus à évoquer la nécessité de faire appel, à la fois à un architecte et à un avocat, dans un souci de respect de procédures et de normes, aujourd'hui très strictes.

Contact a été pris avec Xavier Belin, architecte DPLG à Vertaizon pour une proposition de mission et d'honoraires, sous réserve d'une délibération favorable du conseil municipal. Un devis lui a été demandé.

En date du 20 avril, il a fait la proposition suivante : pour un montant de travaux estimé par les Elus à 30 000 €, ses honoraires de maîtrise d'œuvre seraient de 12% du montant des travaux réalisés soit

3600 € HT + 705.60 € de TVA à 19.6%, soit un total de 4305.60 €. Un avenant serait envisagé dans le cas où le budget des travaux s'avèrerait différent de l'enveloppe.

Alain Vassort ajoute que Xavier Belin a un parcours très intéressant. Il a été éducateur spécialisé, il est sensible au développement durable et connaît Ménérol puisqu'il a participé à la reconnaissance du petit patrimoine, dans le cadre communautaire.

Il semble intéressant de pouvoir compter sur quelqu'un qui saura discuter précisément les devis et faire un choix de matériaux. Le prix du prestataire sera compensé en partie par ces bons choix.

Madame le Maire ajoute que les élus ne sont pas des techniciens disposant de toutes les compétences requises à l'évolution de la législation et que le recours à un architecte lui semble indispensable.

Alain Vassort dit qu'il est également important de se rapprocher d'un cabinet d'Avocats. Le contentieux en cours concernant les infiltrations d'eau de la salle polyvalente et la difficulté à faire admettre la garantie décennale prouvent qu'il serait raisonnable de travailler avec un Avocat.

Maître DEVES pourrait être contacté. Il travaille avec Riom Communauté, connaît bien le territoire et intervient auprès du cabinet d'architecture de Monsieur DESCOEUR, ce dernier ayant été retenu pour la réalisation du PLU de la commune.

Le conseil municipal approuve ce recours à des prestataires extérieurs lorsqu'il s'avèrera nécessaire.

▫ TRAVAUX PLACE DE L'ÉGLISE

Rapporteur Jean-Jacques LEVADOUX

Dans le cadre du marché à bons de commande, plusieurs devis ont été demandés et acceptés.

- Place de l'Eglise

Des travaux de réfection (revêtement à changer) vont être entrepris jeudi 28 mai et vendredi 29 mai. La place sera libérée pour le week-end et les travaux reprendront mardi pour se terminer le jour même, sauf imprévu. Le coût est de 7 463.04 €.

- Impasse du Gensat

Cette rue souffre de n'avoir aucun caniveau pour absorber les eaux pluviales. Très dégradée et fréquentée essentiellement par des personnes âgées, il est nécessaire de faire faire en urgence une réfection sommaire de l'impasse, pour un montant estimé à 3300.96 €.

- 23 rue du 14 juillet

La construction du nouveau lotissement à côté de chez Mr LAGUET, demeurant 36 rue du 14 juillet, a occasionné un problème important portant préjudice à cet administré, un champ absorbant auparavant l'eau de pluie d'écoulement des eaux pluviales. Aujourd'hui, en cas de gros orage, du fait d'une différence de niveau, l'eau stagne devant son portail, lui interdisant toute entrée ou sortie sans bottes !

Un devis a été demandé et les travaux vont être entrepris en urgence pour un montant de 2152.80 €.

- Chemin de Mirabel (Les Vignes)

Ce chemin est devenu impraticable pour les vigneron. Une réfection est nécessaire. Un devis a été demandé et accepté pour un montant de 3731.52 € qui sera payé sur le budget de l'AFR.

Jean-Jacques Levadoux rappelle la réunion de la Commission Municipale le mardi 26 mai à 17h pour évoquer, entre autres, le problème GENEIX, WLODARCZIK et LAFARGE, un rendez-vous sur site ayant été prévu le 29 mai à partir de 17H.

☐ **RUE DES LILAS**

Rapporteur Michel Laurent

La rue des Lilas se termine cette semaine. Il reste un bout de grillage à poser le long de la voie ferrée et la signalétique à voir pour éviter tout danger.
Une inauguration sera prévue.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,

Les membres du Conseil municipal,